



Des jachères pour les abeilles et la biodiversité

Depuis 2005, la Fédération des Chasseurs du Cher et le Conseil départemental du Cher contribuent, avec le concours des Pays, au fleurissement des campagnes au travers de l'opération « Jachères et espaces fleuris et apicoles ».

Aujourd'hui, **plusieurs dizaines d'hectares de mélanges fleuris** égayent les paysages de notre département grâce à l'action sur le terrain des agriculteurs, des collectivités, des sociétés de chasse, des particuliers et des apiculteurs.

Les abeilles, maillon essentiel de notre écosystème, connaissent un véritable problème de subsistance. Leur préservation apparaît donc aujourd'hui comme indispensable. Notre partenariat avec les agriculteurs et les apiculteurs nous permettra d'implanter **des couverts mellifères** (apport nutritif) pour contribuer à la préservation des abeilles et des insectes polliniseurs, auxiliaires indispensables de la production agricole et de la vie sauvage. Au-delà de leur intérêt esthétique, les jachères fleuries et apicoles diversifient les milieux, renforcent les colonies d'abeilles et constituent un formidable refuge pour toute la faune.

Grâce au concours de tous nos partenaires, nous serons, chasseurs et non chasseurs, **tous acteurs de la préservation de la biodiversité.**

Le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Cher

Le Président du Département du Cher



Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Fédération départementale des chasseurs du Cher

22 rue Charles Durand - CS 70326
18023 BOURGES Cedex
Tél. 02 48 50 05 29

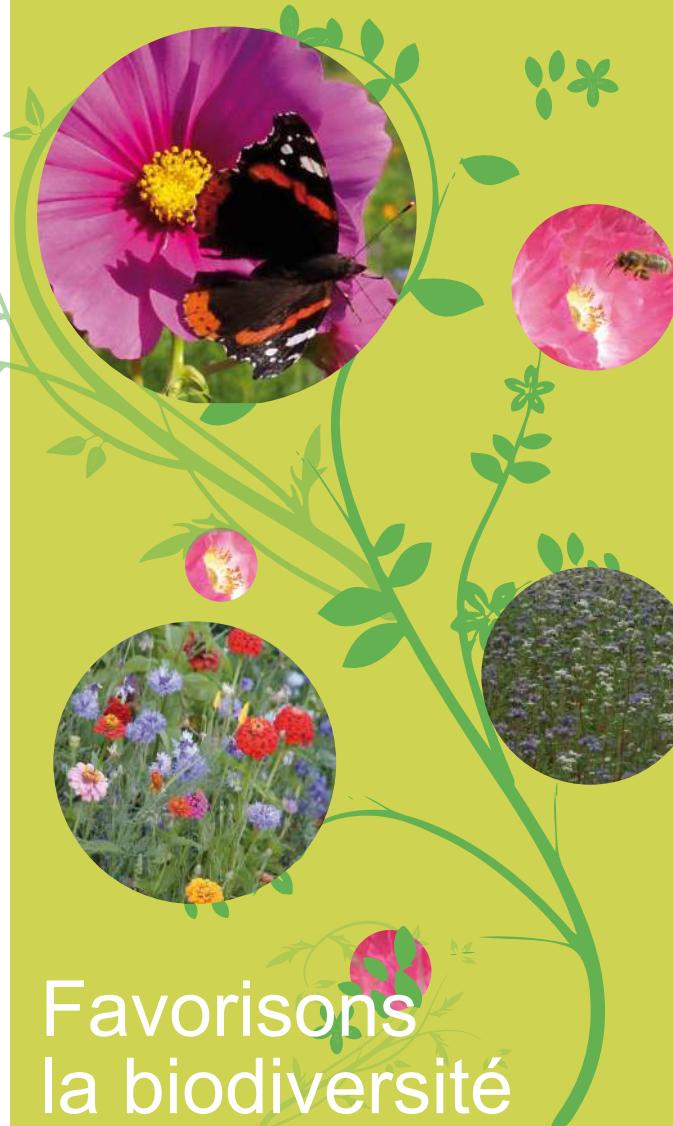
Mél. :
fdc18@chasseurdefrance.com

Site internet :
chasseurducentrevaleloire.fr/fdc18



IMPRIM'V'ERT® Conception et réalisation: PACO Direction communication Cd18 - Imprimerie Cd18 - CO-0002438-2 - Crédits photos: FDC - Merihann G. Sourget - Février 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

Jachères et espaces... ...fleuris et apicoles



Favorisons la biodiversité



Association agréée au titre de la protection de l'environnement



Conseils

SEMSIS :

- Avril à juin.
- Pour une répartition homogène, mélanger le sachet de graines avec 10 litres de sable.
- Semer en surface, tasser et arroser.

FLORAISON :

- Juin à fin octobre.

EXPOSITION :

- Ensoleillée.

HAUTEUR :

- De 0,40 à 1 m suivant les espèces.

QUELLETTTE :

Les fleurs sont semées sur des propriétés privées. La cueillette ne peut se pratiquer sans le consentement du propriétaire.

Des fleurs pour la biodiversité

- Pour participer à la sauvegarde des abeilles, maillon indispensable de la fécondation de nombreuses plantes.
- Pour diversifier la nature des couverts implantés sur les jachères, souvent composés uniquement de graminées cultivées (ray grass, fétue...) .
- Pour offrir une source d'alimentation et un couvert pour de nombreuses espèces sauvages: insectes polliniseurs, papillons, oiseaux, etc.

